

## Guide pour rendre votre séjour agréable

La présente brochure décrit les politiques et les règles de base que nous appliquons afin que chacun vive l'expérience d'un agréable séjour. Pour consulter la copie complète du Code des règles et réglementations pour les visiteurs ([https://www.vtstateparks.com/assets/pdf/rules\\_current.pdf](https://www.vtstateparks.com/assets/pdf/rules_current.pdf)) ou si vous avez des questions, informez-vous auprès du personnel du parc pour obtenir de l'aide.

### Aires de camping

Le camping est limité aux aires de camping désignées afin de protéger la végétation dans les zones herbeuses et sous les arbres. Le personnel du parc nettoie chaque site avant qu'il soit utilisé. Veillez à conserver votre site propre en jetant vos déchets régulièrement et en utilisant les installations de recyclage lorsqu'elles sont offertes. Vous pouvez accueillir entre 6 et 8 personnes par aire de camping, selon le parc et l'aire de camping. Dans la plupart des parcs, la durée des séjours peut s'étendre jusqu'à 21 jours consécutifs. En plus d'être âgé d'au moins 18 ans, le responsable de chaque groupe doit accepter la responsabilité des actions de son groupe.

### Réservations et occupation

L'heure des enregistrements est de 14 h à 21 h (bien que les horaires varient selon la période de l'année et le parc). Des restrictions sur les remboursements sont en vigueur pour les annulations tardives ou les annulations d'une réservation ayant un nombre minimal de nuitées; consultez les politiques de remboursement et d'annulation pour les précisions. Vérifiez auprès du personnel du parc. L'heure des départs est à 11 h.

### Heures de tranquillité

Respectez vos voisins et la paix extérieure. Les heures de tranquillité sont de 22 h à 7 h. Maintenez une



tranquillité raisonnable en tout temps. En tout temps, veuillez signaler tout problème à la direction du parc.

### Chiens dans les parcs

Si votre chien vous accompagne, veillez à vous familiariser avec les politiques et règlements du parc. Les chiens ne sont pas admis sur la plupart des plages ou dans plusieurs aires d'utilisation quotidienne. Pour la protection des autres visiteurs du parc, du personnel et des autres animaux, la vaccination antirabique (rage) doit être à jour. En tout temps, les chiens doivent être gardés en sécurité ou en laisse, celle-ci n'excédant pas 3 mètres (10 pieds). Les propriétaires de chien doivent être responsables en s'assurant de nettoyer les déchets de leur animal, prévenir tout dommage à la propriété et aux aires de camping ainsi que d'assurer le bon comportement de leur animal en tout temps.

### Feux et bois pour le feu

Du bois pour le feu est offert à l'achat dans tous les terrains de camping aménagés. Vous pouvez ramasser du bois s'il est mort et déjà au sol. Tous les arbres encore debout et toutes les branches, qu'ils soient morts ou vivants, ne doivent pas être coupés. L'utilisation d'une scie à chaîne n'est pas permise. Limitez les feux de camp ou de cuisson à l'emplacement du foyer ou du grill fourni et assurez-vous de ne jamais laisser un feu sans surveillance. Le bois pour le feu ne doit pas être apporté les parcs.

### Véhicules

Afin de réduire l'impact de la circulation automobile sur les aires de camping et les chemins étroits, la limite est fixée à deux véhicules par aire de camping. Si vous avez besoin d'espace pour des véhicules additionnels ou de stationnement pour des visiteurs, veuillez vérifier auprès du personnel du parc.

### Préservez le caractère sauvage de la faune

De nombreuses espèces de la faune du Vermont ont élu domicile dans nos parcs. Cela offre aux campeurs et aux visiteurs quotidiens la possibilité d'observer les oiseaux et autres animaux dans leur habitat. Veillez à ne pas rendre les animaux sauvages dépendants de l'humain en leur offrant de la nourriture ou en omettant de conserver vos déchets hors de leur portée. Protégez la faune et assurez votre propre sécurité en conservant une



certainne distance entre vous et les animaux sauvages. Dans certains parcs, les ours, les ratons laveurs et les mouffettes peuvent présenter un problème – assurez-vous de disposer adéquatement de vos déchets et de conserver toute nourriture de façon sécuritaire et à l'abri de tout animal. Ne laissez pas vos animaux de compagnie pourchasser ou effrayer les animaux et ne laissez pas la nourriture de vos animaux à l'extérieur. Si vous êtes témoin d'un comportement inhabituel chez un animal, veuillez le signaler immédiatement au personnel du parc.

### Respect des arbres

Nous apprécions nos arbres dans leur état naturel. Ils représentent une partie essentielle et précieuse du paysage du parc. Veuillez nous aider à les maintenir en santé en évitant toute intervention dommageable comme peler leur écorce, y planter des clous, y suspendre des lanternes ou encore, les heurter avec un véhicule.

### Limite de vitesse

Les chemins du parc sont étroits et achalandés. Soyez vigilant et cédez le passage aux bicyclettes, aux piétons, aux enfants ainsi qu'aux animaux sauvages. La limite de vitesse sur tous les chemins du parc, particulièrement sur le terrain de camping, doit être sécuritaire et inférieure à 25 km/h (15 m/h), sauf autrement indiqué. Faites preuve de bon sens et d'une prudence raisonnable.

### Affiches

Contactez le directeur du parc pour obtenir l'autorisation d'installer des affiches ou distribuer des dépliants.

### Boissons alcoolisées

Si vous consommez des boissons alcoolisées dans les parcs, nous vous demandons d'agir de façon responsable. Les contenants en verre ne sont pas permis sur les plages ou dans les zones de baignade. Les contenants de boissons alcoolisées d'une capacité supérieure à trois litres ne sont pas tolérés sauf s'ils sont offerts par un traiteur ayant sa licence.

### Visiteurs

Des invités sont les bienvenus sur votre aire de camping. Veuillez prévenir le personnel du parc à l'entrée si vous attendez des visiteurs. Les visiteurs pour la journée doivent s'inscrire à l'arrivée et déboursier les frais d'accès au parc. L'horaire des visiteurs s'étend de 10 h à 21 h. Les visiteurs doivent garer leur véhicule dans les emplacements désignés.

### Feux d'artifice et armes

Aucun pétard ou autre engin explosif, arme à feu, fusil à air, pistolet, arme à gaz, fronde, arbalète ou arc avec flèches, ne peuvent être utilisés, sauf sur autorisation particulière, dans quelconque parc d'État ou dans un espace récréatif aménagé par un parc d'État au cours de la haute saison. Aucun tir d'arme à feu à moins de 150 mètres (500 pieds) de tout bâtiment ou de toute structure dans un parc ou espace récréatif, et ce, en tout temps.

### Eau de lavage

Lavez votre vaisselle uniquement à votre aire de campement et évacuez-y l'eau, ou au poste prévu lorsqu'il est offert. Mettez adéquatement aux déchets tous les restes de nourriture. Le lavage de la vaisselle n'est pas permis dans les salles de bain ou aux robinets des points d'eau. L'évacuation de l'eau, incluant l'eau grise, depuis les véhicules récréatifs est autorisée uniquement dans les postes sanitaires. Informez-vous auprès du personnel du parc afin qu'on vous indique le poste le plus près.

### Génératrices

Bien qu'utiles, les génératrices peuvent être dérangeantes pour les autres campeurs. Aussi, l'utilisation d'une génératrice est permise entre 8 h et 10 h ainsi qu'entre 16 h et 18 h. Les génératrices doivent être relativement silencieuses; les génératrices bruyantes

ne seront pas tolérées.

### Vivez l'expérience des parcs du Vermont

Plusieurs opportunités n'attendent que vous alors que vous pouvez explorer les possibilités variées qu'offre la structure de nos parcs. Que vous aimiez les randonnées intenses, les programmes structurés dans la nature, le camping sauvage au fond des bois, partager une cabine avec les amis ou la famille, ou tout simplement vous allonger sur une plage, il existe dans l'État du Vermont, le parc dans lequel vous pourrez pleinement profiter de vos moments de loisir.

**Vous avez aimé votre séjour?  
Partagez votre expérience sur les réseaux sociaux @vtstateparks**



Pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter :

1 National Life Drive, Davis 2  
Montpelier, VT 05620-3801  
[parks@vermont.gov](mailto:parks@vermont.gov)

### Réservations et renseignements

[www.vtstateparks.com](http://www.vtstateparks.com)  
1-888-409-7579

Lundi au vendredi – 9 h à 16 h

*Ceci est une publication officielle de*



**AGENCY OF NATURAL RESOURCES**  
Department of Forests, Parks and Recreation

Pour obtenir cette publication en Braille ou pour tout autre support visuel, veuillez contacter

[parks@vermont.gov](mailto:parks@vermont.gov)  
VT TDD Relay Dial 7-1-1  
Impression sur papier recyclé  
03/2022 ERP

# Parcs de l'État du Vermont Guide du Campeur



## Faits saillants des lois et règlements afin de tirer le meilleur parti de votre séjour



FORÊTS, PARCS ET LOISIRS DU VERMONT  
AGENCE DES RESSOURCES NATURELLES